

## Adresses

Boulevard du Château 12  
7800 ATH  
☎ 068 26 88 85

Rue de Caraman, 13  
7300 Boussu  
☎ 065 76 61 40

☎ 0477 80 11 49

✉ [secps@itcb.be](mailto:secps@itcb.be)

SITE: [www.eps-boussu-ath.be](http://www.eps-boussu-ath.be)

FB : *Aumôniers du Travail de Boussu PromSoc*

## Direction

Monsieur Pierre COQUELET

## Nos bureaux sont ouverts :

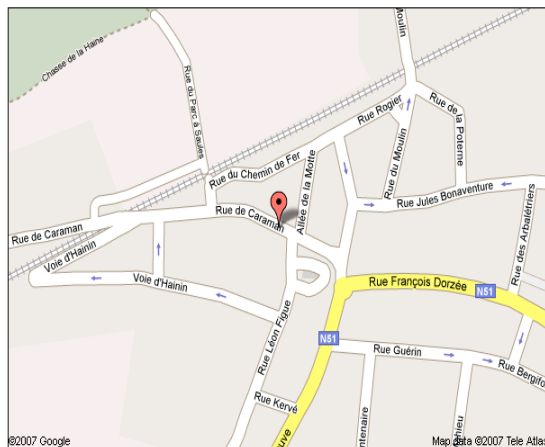
Du lundi au vendredi de 13h00 à 20h30.

## Inscriptions

Dès le 29 Aout à Boussu (du lundi au vendredi 14h—20h)

Le 28 Aout (14h—20h) et à partir du 3 septembre à Ath (du lundi au jeudi 17h—20h30)

## Plan d'accès



Institut Technique et Professionnel

Les Aumôniers du Travail

Promotion sociale - BOUSSU



# UNITE DE FORMATION : POSTPRODUCTION DE LA PHOTOGRAPHIE



L'étudiant sera capable :

*À partir de fichiers et de négatifs :*

- D'importer les négatifs à l'aide d'un scanner;
- De développer en argentique;
- D'importer et d'archiver ses fichiers natifs : de les renommer, convertir, sauvegarder à long terme;
- De retoucher des images : ajouter la colorimétrie, luminosité, contraste, netteté, saturation, point blanc, point noir, ...;

*A partir de fichiers destinés à la diffusion:*

- De calibrer la chaîne graphique, d'identifier et d'importer les profils colorimétriques;
- D'utiliser le matériel de tirage et d'impression;
- De présenter sa production dans une forme répondant à ses choix esthétiques.

### **Conditions d'admission**

Certificat Deuxième Degré (C2D) ou équivalent

OU

passer un test d'admission au secrétariat.

### **Droits d'inscription :**

82,80 €

20 € pour les demandeurs d'emploi, les étudiants de moins de 18 ans, les bénéficiaires de l'AVIQ, les bénéficiaires du CPAS, les enseignants sous certaines conditions.

### **Horaire des cours**

160 périodes

Le mercredi du 12/09/2018 au 12/06/2019 + le 07/01, 04/02, 11/03, 01/04, 29/04, 06/05 et 03/06

de 17h30 à 20h50

### **Quelles démarches effectuer pour m'inscrire ?**

- ✓ Remplir une fiche d'inscription au secrétariat.
- ✓ Fournir ma carte d'identité pour photocopie.
- ✓ Remettre mon diplôme le plus élevé au secrétariat (CEB, CESS, ...) ou remettre l'attestation de l'unité de formation précédente ou réussir un test d'admission pour entrer en formation.
- ✓ Payer les droits d'inscription en fonction de votre statut.
- ✓ Signer le "reçu école" dès paiement.

✓ Autres démarches :

**Je suis demandeur d'emploi :**

—> je remets mon numéro d'inscription du Forem.

**Je suis bénéficiaire du CPAS :**

—> je le signale au secrétariat et je remets une attestation de bénéficiaire du revenu d'intégration.

**Je suis inscrit auprès de l'AVIQ:**

—> je remets une attestation obtenue auprès de l'AVIQ.

**J'ai moins de 18ans :**

—> je remets une attestation obtenue auprès de mon établissement scolaire prouvant mon inscription

**Je suis professeur :**

—> je remets une attestation obtenue auprès de mon employeur ainsi que la fiche adéquate.

*Une attention toute particulière est accordée aux étudiants en situation de handicap. Chaque situation est étudiée individuellement et les conseils des études mettent tout en œuvre pour essayer de rendre l'apprentissage accessible à tous.*

*Personne de référence à contacter: Mme MORUE Mélissa*